



GRAND CONSEIL

Postulat - 22_POS_36 - Cloé Pointet et consorts au nom Groupe vert'libéral - Biométhane, le Canton oublie-t-il une énergie renouvelable ?

Texte déposé :

Le Plan Climat du Canton de Vaud affiche des objectifs ambitieux en termes de réduction des émissions de CO2 et de développement des énergies renouvelables.

Depuis bientôt deux décennies, près de 31 installations de production de biogaz ont été construites dans le Canton de Vaud. La plupart de ces installations valorisent l'énergie contenue dans le biogaz au travers d'unités CCF (couplage chaleur force) produisant de la chaleur et de l'électricité. A ce jour, seules 4 installations (Lavigny – méthanisation de biodéchets et Roche, Lausanne et Penthaz traitement de boues d'épuration) valorisent le biogaz par traitement avec injection de biométhane dans le réseau de gaz naturel.

*Ces deux modes de valorisation du biogaz comportent des avantages pour la transition énergétique et la protection du climat. Néanmoins, **la valorisation du biogaz par son injection dans les réseaux** offre une meilleure efficacité et permet un usage diversifié auprès des consommateurs finaux tout en valorisant les réseaux existants.*

***Par la valorisation du biogaz en biométhane**, toute l'énergie contenue dans le biogaz se retrouve dans le biométhane ; les rendements épuratoires actuels sont proches de 99%. En comparaison avec les CCF (couplage chaleur force), cette valorisation est hautement plus efficace. En effet, elle permet de stocker l'énergie qui peut être utilisée, par la suite, à des fins de processus industriels, de chauffage à haute température, de production d'électricité (CCF ou pile à combustible) ou pour la mobilité. Cette solution de valorisation devrait être davantage promue.*

La stratégie cantonale pour le gaz prévoit plusieurs mesures en faveur du développement de futurs projets biogaz, mais force est de constater que la valorisation de l'énergie est principalement axée sur la production d'électricité, respectivement par l'installation de CCF.

L'institut WSL (Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage) a présenté un rapport démontrant qu'il existait un potentiel important de développement de production et d'injection de gaz renouvelable issu d'installations de production de biométhane à partir de déchets agricoles.

Au vu de ce qui précède, le présent postulat demande au Conseil d'Etat un rapport étudiant la possibilité de favoriser l'efficacité énergétique dans tous les futurs projets de production et de valorisation de biogaz en définissant des incitations permettant de favoriser également la production, l'injection et l'usage de biométhane.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Aurélien Gérard Demaurex (V'L)
2. Blaise Vionnet (V'L)
3. Cédric Weissert (UDC)
4. Circé Barbezat-Fuchs (V'L)
5. David Raedler (VER)
6. David Vogel (V'L)
7. Denis Corboz (SOC)
8. Denis Dumartheray (UDC)
9. Felix Stürner (VER)
10. Géraldine Dubuis (VER)
11. Graziella Schaller (V'L)
12. Hadrien Buclin (EP)
13. Jacques-André Haury (V'L)
14. Jean-Bernard Chevalley (UDC)
15. Jean-Louis Radice (V'L)
16. Jerome De Benedictis (V'L)
17. Josephine Byrne Garelli (PLR)
18. Julien Eggenberger (SOC)
19. Laurent Miéville (V'L)
20. Mathieu Balsiger (PLR)
21. Nicolas Bolay (UDC)
22. Nicolas Suter (PLR)
23. Oscar Cherbuin (V'L)
24. Patrick Simonin (PLR)
25. Pierre-André Romanens (PLR)
26. Rebecca Joly (VER)
27. Sabine Glauser Krug (VER)
28. Sébastien Humbert (V'L)
29. Sonya Butera (SOC)
30. Théophile Schenker (VER)
31. Vincent Bonvin (VER)
32. Yannick Maury (VER)